

Les droits douaniers appliqués à ces articles à leur entrée en France, lorsqu'ils sont importés directement du pays de provenance, sont comme suit par 100 kilogrammes (220 lbs) :

	Ancien tarif.	Nouveau tarif par 100 kil.	
		Maxim.	Minim.
Homards en boîtes.....	\$2.00	\$6.00	\$5.00
Potasse.....	Exempt.	Exempt.	Exempt.
Bêtes à cornes, par tête.....	\$3.00	\$2.00	2.00
Moutons, par tête.....	0.40	3.50	3.50
Machines agricoles.....	1.20	3.00	1.80
Bois suivant l'espèce.....	Exempts.	de 0.20 à 0.50	de 0.13 à 0.25

A ces droits, il faut ajouter un droit fixe, appelé surtaxe d'entrepôt, de 72c. par 100 kilogrammes lorsque les produits au lieu de venir directement du Canada sont entreposés dans un pays d'Europe : l'Angleterre, par exemple.

Il est facile maintenant de se rendre un compte exact de la position faite aux produits canadiens par les changements de tarifs en France.

Les potasses continuent à entrer en franchise. Les droits étant les mêmes pour les deux tarifs sur les animaux vivants il s'en suit que nos animaux pourront faire concurrence à ceux des autres pays sur les marchés français. Par contre, nos bois, nos homards et nos machines agricoles seront, tant que nous n'aurons pas fait une convention commerciale avec la France, frappés de droits qui nous fermeront le marché français.

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire remarquer qu'en dehors des machines agricoles la surtaxe d'entrepôt de 72c. par 100 kilo, n'affectera pas nos exportations lorsqu'elles seront de la nature de celles de 1890, car nos bois sont l'objet de chargements directs et ce sont les bâtiments qui les prennent qui prennent aussi les animaux vivants, les potasses et les homards.

Jusqu'à ce jour les journaux français sont les seuls journaux du Canada ayant demandé une modification de nos tarifs en vue d'augmenter les relations commerciales entre le Canada et la France.

Les journaux anglais, surtout les journaux spéciaux, sont restés indifférents lorsqu'ils n'ont pas été hostiles.

Inutile de chercher le pourquoi de l'opposition systématique d'une partie de la presse anglaise. Ce qu'il est utile cependant de souligner, c'est, qu'à croire nos confrères, la province de Québec, seule, aurait intérêt à voir se développer nos relations avec la mère-patrie.

La province de Québec est certainement et doublement intéressée dans cette question, mais les provinces anglaises le sont à un plus haut degré comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant indiquant nos exportations françaises, par province, en 1890 :

Province de Québec.....	\$120,795
Provinces { Ontario.....	\$12,755
anglaises { Nouvelle-Ecosse.....	90,835
{ Nouveau-Brunswick.....	53,439
{ Manitoba.....	3
	\$157,032
	\$277,827

Ainsi, pour \$120,795 de produits expédiés en France par la province canadienne-française, les provinces anglaises en ont exporté pour \$157,032. S'il fallait de plus déduire des \$120,795 portés au crédit de la province de Québec, uniquement parce qu'ils ont été embarqués à Montréal ou à Québec, les produits provenant des provinces anglaises, on verrait que nos concitoyens anglais sont beaucoup plus que les canadiens-français intéressés au développement des relations commerciales entre le Canada et la France.

Nos exportations vers la France ont subi de très grandes variations de 1878 à 1890, et ont une tendance à décroître comme le prouve le tableau suivant (1) :

1878.....	\$369,391
1890.....	812,829

(1) Dans sa correspondance Sir Charles Tupper admet que les statistiques canadiennes accusent un chiffre d'exportation de beaucoup au-dessous de celui indiqué par les statistiques du gouvernement français et que ces dernières sont exactes.